



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

Pôle mission support et transverses

Division des Examens et Concours

DEC 1

Affaire suivie par :

Lucile Lefèvre de la Houplière

Cheffe de bureau

Abigail Siret

Gestionnaire

Tél : 04 67 91 45 61

Mél : exapro-saenes-sup@ac-montpellier.fr

Rectorat

31, rue de l'Université

CS 39004

340064 Montpellier

Cedex 2

ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Session 2026

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié et portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'état et à certains corps analogues ;

VU l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 1^{er} décembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2026 est composé comme suit :

Président du jury :

M. Frédéric POIRIER, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aude,

Vice-Présidente du jury :

Mme Mélody VAEREWYCK, personnel de direction, collège Georges Brassens, Lattes,

Membres du jury :

M. Frédéric ACHARD, attaché d'administration de l'État, université de Montpellier,
M. Olivier ARRIBAT, attaché principal d'administration de l'État, DSDEN de l'Hérault,
Mme Carole BARO, attachée d'administration de l'État, lycée Charles Alliés, Pézenas,
Mme Marie CIMINATO, attachée principale d'administration de l'État, université de Montpellier,
M. Emmanuel COUSTY, personnel de direction, lycée Pablo Picasso, Perpignan,
M. Yoann GUICHET, personnel de direction, collège de Maraussan,
M. Romain MOLINA, attaché d'administration de l'État, rectorat de Montpellier,
Mme Cindy PEYRIC, attachée principale d'administration de l'État, rectorat de Montpellier,
Mme Catherine PUGNET, attachée principale d'administration de l'État, collège Christian Bourquin, Millas,
M. Frédéric VINCENT, attaché d'administration de l'État, université de Montpellier.

ARTICLE 2 : Le président du jury est assisté d'une vice-présidente, laquelle est appelée à remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Montpellier, le 27 NOV. 2025

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL